

AU-DELÀ DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES,
QUELLE PLACE POUR LES TERRITOIRES
ET LA SOCIÉTÉ CIVILE EN EUROPE?

IHEDATE - Bruxelles 17 juin 2016

Marjorie JOUEN

Notre Europe - Institut Jacques Delors

(www.institutdelors.eu – jouen@delorsinstitute.eu)

QUELLE PLACE POUR LES TERRITOIRES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE EN EUROPE?

1. Bref rappel historique , une place difficile à asseoir
2. Le cadre juridique et institutionnel
3. La représentation des territoires au jour le jour

1 – BREF RAPPEL HISTORIQUE , UNE PLACE DIFFICILE À ASSEOIR

- **Traité de Rome (1957):** Conseil économique et social européen (expression des forces socio-économiques) participe de la vision social-démo-chrétienne de l'Après-guerre ≠ objectif de réduction des inégalités entre régions, pas mis en œuvre jusqu'en 1972
- **Relance post-Acte Unique (1988 ...):** Dimension sociale du Marché unique, modèle social européen, Dialogue social européen / Politique de cohésion = développement régional
- **Traité de Maastricht (1992):** Première alerte sur l'euroscepticisme (référendum danois, français), création du Comité des Régions de l'UE , émergence de deux « nouveaux » concepts dans les débats européens: la subsidiarité et la société civile
-

1 – BREF RAPPEL HISTORIQUE, UNE PLACE DIFFICILE À ASSEOIR

- **1995-2005:** CESE → un pont entre l'Europe et la « société civile organisée », démarrage chaotique du CdR sur le fond et sur la forme (fausse piste de l'Europe des régions, dérapages gestionnaires)
- **2005-2016:** ↗ europhobie, CESE fortement concurrencé par les ONG, CdR s'installe comme représentant institutionnel des autorités locales et régionales

2 – LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- **CESE:** 350 membres « à plein temps » (dont 24 pour la France), 3 collèges ou « groupes », 6 sections, des groupes d'étude, 9 sessions plénières / an
- **CdR:** 350 membres titulaires et autant de suppléants obligatoirement élus locaux ou régionaux (dont 24 pour la France), 5 groupes politiques, 6 commissions, 5 sessions plénières / an
- **Des attributions consultatives proches, mais:**
 - deux choix différents d'intervention dans le processus décisionnel européen
 - deux « environnements » différents

3 – LA REPRÉSENTATION DES TERRITOIRES AU JOUR LE JOUR

- La « voix » des 150 000 Autorités locales et régionales européennes de plus en plus entendue à Bruxelles → légitimité par la proximité / légitimité par la mise en œuvre
- Mais pas forcément dans les 28 Etats membres → crispation « nationale » des gouvernements et de leurs administrations

3 – LA REPRÉSENTATION DES TERRITOIRES AU JOUR LE JOUR

- 3 EXEMPLES:

- **La gouvernance à multi-niveaux:** le contrôle de subsidiarité
- **La démocratie participative:** les réseaux, les plateformes, Open Days ...
- **La politique de cohésion:** vers une co-conception?

Merci de votre attention

www.institutdelors.eu